

Salon professionnel de l'Épicerie fine Grand Est

Lundi 14 avril 2025

Champagne Castelnau - Reims

2ème édition



Bulletin d'inscription Exposant

Vos Coordonnées

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Prénom et Nom du contact salon :

Téléphone : Email :

Mon entreprise est :

- Adhérente à Savourez la Champagne-Ardenne
- Adhérente à Agria Grand Est
- Adhérente à Aria Alsace
- Non-adhérente à l'une des 3 Arias

Mon entreprise transforme et/ou conditionne en Champagne-Ardenne/Lorraine/Alsace

Oui Non

Nombre de salariés :

Informations pour le catalogue

Raison commerciale pour le salon :

Description de l'entreprise pour le catalogue distribué (300 caractères maximum) :

.....
.....
.....
.....
.....

Produits exposés :

.....
.....

Prénom et nom du contact commercial :

Téléphone : Email :

Frais de participation

		HT	TTC	Acompte 50% TTC
Entreprises adhérentes	<input type="checkbox"/> Effectif ≤ 3	275 €	330 €	165 €
	<input type="checkbox"/> Effectif > 3	550 €	660 €	330 €
Entreprises non-adhérentes	<input type="checkbox"/> Effectif ≤ 3	550 €	660 €	330 €
	<input type="checkbox"/> Effectif > 3	790 €	948 €	474 €

Ces frais comprennent : le stand (1 table 2 chaises), présence dans le catalogue et le cocktail déjeunatoire

Règlement :

Une facture d'acompte de 50% du montant vous sera envoyée par email dès réception de votre bulletin d'inscription.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après et les accepte. L'exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui sera alloué pour cette opération, verser l'acompte à l'inscription, verser le solde dans les 15 jours à réception de la facture.

Veuillez retourner cette inscription par email à vdupont@savourez-la-champagne-ardenne.fr
avant le 21 mars 2025.

Fait à le

[cachet de l'entreprise]

Prénom, Nom et Signature du responsable

Conditions générales de Ventes de services



1. Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre des prestations et événements (ci-après « les Services ») proposés par le Club i3A (ci-après « le Club ») aux entreprises (ci-après « l'Entreprise ») adhérentes ou non adhérentes au club.

Toute inscription d'une Entreprise adhérente aux Services du Club est subordonnée au fait qu'elle ait réglé sa cotisation au moment de l'inscription. Dans le cas contraire, la réservation de la place ne pourra pas être validée. Dans le cas d'un oubli, le montant de l'adhésion annuelle au Club sera réclamé lors de la prestation ou de l'évènement. A défaut, le montant du tarif non adhérent, s'il existe, lui sera appliqué.

La participation à certains services peut être soumise à l'acquittement d'une facture, dont le montant sera porté à la connaissance de l'Entreprise en amont de son inscription ou de sa commande. En cas de désistement tardif, ou de non-participation à l'évènement, l'intégralité de l'inscription sera due. Le délai maximum de désistement sera indiqué sur le bulletin d'inscription ; par défaut il est de 30 jours avant l'évènement.

L'Entreprise est informée que le Club est tenu à une obligation de moyen et non de résultat. Il ne pourra être tenu responsable, envers les Entreprises, de tous préjudices indirects (et notamment préjudice commercial, perte d'image, coût d'exploitation supplémentaire, perte de clientèle etc.). En toute hypothèse, le montant total de la responsabilité du Club envers l'Entreprise ne pourra excéder le montant total des Services et ce, quel que soit le fondement de cette responsabilité.

Nos factures sont envoyées par mail, ou courrier, payables à réception. Tout retard de paiement fera l'objet d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, sans préjudice des dommages et intérêts liés au préjudice subi par le Club.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, et après une mise en demeure, le Club se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des Services, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à l'Entreprise.

En cas de litige, les Parties s'efforceront de rechercher un règlement amiable. A défaut de solution amiable trouvée par les Parties dans les trente (30) jours suivant la naissance du différend, celui-ci sera porté devant le Tribunal de Commerce de Troyes.

Cas particulier des foires et salons : L'entreprise confirme sa participation en retournant le bulletin d'inscription. Sauf mention différente dans le bulletin, un acompte de 50% sera demandé, à régler avec l'inscription, et le solde dès réception et avant le début du salon. Le club se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'évènement, l'acompte sera remboursé. Concernant l'emplacement, le club tiendra compte de l'ordre d'arrivée des dossiers, des souhaits exprimés par l'Entreprise, et de la configuration du stand collectif. La mise en place des stands des Entreprises doit respecter la réglementation de l'organisateur du salon (limites des stands, hauteurs...). Il est interdit à l'exposant de sous louer son stand. L'Entreprise s'engage à assurer la mise en place du stand et son démontage à l'intérieur des plages horaires imposées par l'organisateur. La présence d'une personne dans le stand durant la durée du salon doit être assurée. Le club ne peut être tenu responsable de faits imputables à l'organisateur et causant préjudice au client. Le club est couvert pour son domaine d'activité par une assurance responsabilité civile. Il appartient au client de veiller à ce qu'il soit lui-même couvert par des assurances adaptées pour les risques qu'il encourt lors des foires et salons.

2. Données personnelles

Les informations recueillies dans les formulaires d'inscription aux événements et sur les demandes de Services, sont nécessaires pour permettre au Club de traiter et gérer votre demande.

Pour les autres produits et services fournis par le Club, les finalités de traitement sont détaillées dans sa politique de confidentialité que vous trouverez sur notre site internet <http://www.savourez-la-champagne-ardenne.fr>. Vos données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre accès aux différents produits et services que le Club met à votre disposition. Vos données feront ensuite l'objet d'un archivage avec un accès restreint pour une durée nécessaire à l'accomplissement d'une obligation légale ou à l'exercice d'une prérogative légale. Les données à caractère personnel seront conservées et traitées au sein de l'Union européenne.

Pour le traitement de vos données, le Club dispose de moyens informatiques. Dans ce cadre, vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à des partenaires sous-traitants, prestataires ou distributeurs.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement des données personnelles vous concernant ainsi que du droit de retirer de votre consentement pour le traitement de ces données. Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au Responsable de traitement des données via un courrier ou un mail aux adresses suivantes : Adresse postale : 1, Boulevard Charles Baltet – 10000 TROYES et email : info@savourez-la-champagne-ardenne.fr ou par téléphone au 03.25.43.36.22.

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.

De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre Club de lettres d'informations autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre . Si vous n'avez pas coché la case ci-dessus, vos coordonnées personnelles pourront être communiquées, aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures ou avantages, à des partenaires.